

# Ligue des Droits de l'Homme

## ACCES AUX DROITS

Sur rendez-vous uniquement.

La Ligue des droits de l'Homme n'assure plus de permanences.

Les prises de rendez vous se font par téléphone le jeudi de 9h à 12h

au numéro 06 41 94 12 69

- par mail : [ldh.metz@ldh-france.org](mailto:ldh.metz@ldh-france.org)

L'accueil téléphonique et le courriel sont aussi des moyens d'accès à l'aide et aux conseils.

Nous accompagnons sur toutes sortes de problématiques d'accès aux droits ( racisme, discriminations, scolarisation...).

Dans le champ du droit des étrangers, nous accompagnons sur les problématiques :

- d'accès aux droits sociaux,
- de changement de statut (maladie/salarié ou étudiant/salarié)
- de mineurs devenus majeurs, issus ou non de l'ASE
- de titres de séjours pour raison familiale conjoint de français, d'étranger en situation régulière, parent d'enfant français...)
- de titres de séjour pour raisons exceptionnelles (vie privée et familiale, travail, circonstances humanitaires...)
- de renouvellement de titre de séjour
- de regroupement familial ou de réunification familiale
- exceptionnellement, des demandes de réexamen. Nous préférons que ce soit les associations qui ont aidé à la rédaction de la demande d'asile qui interviennent. Quand ce n'est pas possible, il est nécessaire de prendre contact avec la LDH avant de faire la demande de dossier de réexamen.
- la demande administrative de dossier d'accès au titre de séjour pour soins

Ce que nous ne faisons plus :

- la domiciliation postale. Ce service est maintenant assuré par le CCAS